

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 41.



Rédacteur en chef : A. SCHNÉGANS

ANNONCES ANGLAISES 30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT
Ville de Lyon... Trois mois : 10 fr. Six mois : 20 fr. Un an : 40 fr.

LES ABONNEMENTS partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Gérant : G. BENOIT-GONIN

Le prix de l'abonnement est payable d'avance...

Lyon, le 27 Mai.

Plus nous réfléchissons aux résultats probables des événements qui viennent d'éclater, et plus il nous paraît évident que la majorité, en renversant M. Thiers, a commis un acte dont elle-même, plus que quiconque, déploiera à bref délai les conséquences.

Nous ne nous plaçons pas en ce moment sur le terrain des partis vaincus; nous voulons nous mettre à la place même des vainqueurs et raisonner à leur propre point de vue.

Or, à ce point de vue, comment ne voit-on pas à quel avenir redoutable se précipite cette majorité de rencontre de seize ou de trente voix? L'Assemblée est coupée en deux parties, de force à peu près égale. Un coup de balancier, dans une heure fatale, a porté à droite la mince appoint qui a fait pencher la balance.

Le gouvernement nouveau se fonde sur cette majorité-là. Il prend les affaires aussitôt; il nomme des ministres; il va nommer des préfets, des ambassadeurs, des chefs de service, on prétend qu'il nommera jusqu'à des gardes champêtres. Il est dans son droit; il est dans la loi; nous n'avons rien à dire, et ce n'est pas nous assurément qui confondrons ce qui s'est fait avant-hier avec l'attentat commis le 2 décembre contre la loi, contre le droit, contre la représentation nationale.

Mais ce gouvernement nouveau, à quel avenir court-il? Il est le gouvernement d'une majorité, d'une majorité numériquement fort minime, qui plus est, d'une majorité de coalition, d'une majorité animée de passions discordantes, d'une majorité réunie avec aigreur, d'une majorité dont les fractions ont de la peine à se voir accomplies. Or, ce gouvernement ne vivra que ce que vivra cette majorité; et, si demain elle n'existera plus, existera-t-elle toujours près de demain?

Qu'on ne se fasse pas illusion à cet égard. M. Thiers a été le plus redoutable adversaire de l'empire dans une chambre qui ne comptait qu'une minorité infime. Il a gouverné, depuis 1871, une Assemblée qui frémissait sous ses pieds, et qui lui contenait sa peine. Il se relève aujourd'hui au naturel et accepte d'une opposition formelle, à laquelle il ne faudra que l'accession d'une quinzaine de voix pour renverser la majorité à son tour.

En vérité, si nous étions M. le duc de Voglie, cette perspective ne laisserait pas de nous troubler quelque peu, nous la satisfaction de notre triomphe, nous semblerait que toutes les décisions du monde ne nous protégeraient que médiocrement contre les embûches d'une lutte ainsi engagée.

lités. Ainsi que le disait hier un de nos correspondants de Paris, le parti radical a eu le tort jusqu'à ce jour d'obéir à « sa queue »; et cette faiblesse a plus d'une fois compromis gravement les affaires de la République. Pour ne prendre qu'un exemple trop récent, et quoique ce ne soit assurément pas le moment de recriminer, qui ne voit que les événements du 24 mai ont été amenés en partie par les élections dernières, par le choix de M. Barodet présenté en opposition de M. de Rémusat, malgré les conseils de tout ce que le parti républicain compte dans ses rangs d'hommes prudents et d'esprits politiques? Eh bien! cette ligne de conduite, nous espérons bien que la présence de M. Thiers et de M. Grévy à la tête de l'opposition républicaine à la Chambre engagera les radicaux à l'abandonner. Ils comprendront que, dans les conjonctures difficiles où nous nous trouvons, ce sont les chefs les plus éprouvés qui doivent conduire le parti. Ils comprendront que cette discipline est une condition de salut pour l'avenir de la République. On a trop longtemps méconnu la voix de la sagesse et de l'expérience. Qu'on l'écoute enfin! Il en est temps!

Si cette union des fractions républicaines se réalisait dans ces conditions, nous pourrions ressentir une certaine satisfaction des derniers événements, car nous envisagerions l'avenir avec une entière confiance. Ce que le gouvernement nouveau doit redouter en effet, c'est cette union et c'est la puissance matérielle qu'il s'ajouterait par ce fait pour M. Thiers à la grande puissance morale qu'il possède d'ores et déjà. Cette puissance matérielle, en toute occurrence, se constituera pour l'opposition républicaine dans un certain nombre de cas, et l'on peut prévoir que le gouvernement se heurtera contre une minorité à laquelle, pour devenir majorité, il faudra peu de chose, un accident, quelques absences, quelques vacances. Mais, en dehors des heures de combat décevant, cette union est nécessaire pour la constitution même du parti républicain, et aussi pour la préparation de son avènement aux affaires; et cette union devra se faire sous les auspices de l'ancien président de la République et de l'ancien président de l'Assemblée, renversés tous les deux par la coalition de la droite.

INFORMATIONS POLITIQUES

Toute la presse est unanime à constater le calme avec lequel a été accueillie la fatale nouvelle du changement de gouvernement. La dignité des journaux républicains de toute nuance et le sang-froid de la gauche est pour beaucoup dans cette sage attitude du pays.

Le Bien public, qui est plus que jamais l'organe de M. Thiers, expose la tenue de la presse en quelques lignes bien méchantes pour la droite.

Les républicains avancés, sauf le Corsaire, dit-il, regrettent la chute de M. Thiers. Les républicains modérés la déplorent, mais sans découragement ni faiblesse. Les orléanistes sont satisfaits, mais leur joie a des tons adoucis. Les légitimistes et les journaux religieux triomphent. Les bonapartistes sont dans un état d'exaltation très-curieux à observer.

Nous n'avons pas besoin d'expliquer l'attitude des républicains de toutes nuances; celle des monarchistes demande quelques mots d'explication. Les orléanistes sont contents que les marions soient tirés du feu; mais qui les mangera? Les légitimistes et les catholiques, plus théoriciens que prati-

ques, se préoccupent peu de cette question; ils s'épanchent en actions de grâces. Les bonapartistes, qui préjugent déjà la réponse, se livrent à une joie sans mesure.

On trouvera plus loin dans nos NOUVELLES DU MATIN le compte-rendu des réunions parlementaires qui ont eu lieu hier et avant-hier. La gauche prend ses mesures pour se relever de son ébœuf, et les dissentiments qui ont déjà surgi dans le nouveau cabinet font espérer que ses efforts ne tarderont pas à être couronnés de succès.

Le Temps parle d'une entrevue qui a eu lieu entre M. Ricard et Casimir Périer; elle aurait pour but de resserrer les liens qui paraissent, dit le journal précité, devoir unir les vaincus du 24 mai.

D'un autre côté, on annonce comme imminente la publication d'un manifeste de la gauche modérée.

Le gouvernement ne reste pas inactif : le conseil des ministres réuni hier s'est occupé des circulaires à envoyer aux préfets et aux agents diplomatiques sur la politique du nouveau cabinet; il a été aussi question des modifications à apporter dans les sphères administratives.

Ces modifications, l'Ordre, classé maintenant au rang des journaux officieux, nous fait entrevoir ce qu'elles seront. D'après ce journal, c'est le travail de M. de Goutard qui servira de base au remaniement préfectoral en préparation. On parle en tout de trente préfets et de quatre-vingts sous-préfets qui disparaîtraient, sans compter les démissionnaires, et ils sont nombreux.

Une élimination non moins importante aurait lieu dans les parquets.

On peut se faire facilement une idée du libéralisme des futurs fonctionnaires par les noms mis en avant pour divers emplois.

On dit déjà que c'est M. Léo, rédacteur du Soleil et du Journal de Paris, qui a été désigné par M. de Broglie pour occuper les fonctions de directeur du bureau de la presse au ministère de l'intérieur!

On ne connaît pas encore les projets du nouveau gouvernement. Cependant on assure qu'il présenterait aux votes de l'Assemblée la loi électorale telle qu'elle a été rédigée par le gouvernement de M. Thiers.

Il n'y aurait donc qu'une chose à redouter, c'est l'empressement que mettra la droite à proposer et à adopter des amendements restrictifs, si ils ne sont pas acceptés par le gouvernement, auront néanmoins la faveur de n'être pas combattus.

Hier, pour commencer, on a distribué l'Assemblée suivant du comte Joubert à l'art. 1^{er} du projet.

Sont électeurs tous les Français âgés de vingt-cinq ans accomplis, jouissant de leurs droits civils et politiques, et inscrits aux rôles des contributions directes pour une somme de dix francs au moins. (Équivalent des trois journées de travail exigées par la constitution de 1791.)

Le Bien public confirme le bruit que mentionnait hier nos Informations particulières, d'après lequel les travaux de l'Assemblée seraient suspendus quelque temps.

Le gouvernement aurait, paraît-il, l'intention de demander une prorogation de huit jours.

Aucun organe officiel ne confirme pourtant cette nouvelle.

Le Constitutionnel apprend qu'un des premiers actes du pouvoir dont vient d'être investi le maréchal Mac-Mahon a été d'écrire une lettre à l'empereur d'Allemagne. Cette lettre autographe a dû partir dans la nuit de dimanche à lundi pour Berlin, par un courrier de cabinet.

On ignore quel est son contenu. S'agit-il de libération? En tous cas, à tâche ne sera pas pénible, car, en arrivant au pouvoir, le nouveau gouvernement trouve dans les caisses du Trésor 800 millions destinés à payer le dernier milliard.

Le parlement allemand vient d'adopter un projet de loi affectant 72 millions de thalers à la transformation et à l'armement des places de chevalier.

— Mon fils, dit-il, — le roi puissant a payé sa dette; comment Dieu, qui est infiniment plus puissant et plus généreux que les rois de la terre, ne payerait-il pas aussi la sienne? Souventes fois ce grand Dieu a daigné exaucer mes prières et changer à ma voix l'ordre ordinaire des choses. Réfléchissez donc, mon fils, au vœu que vous pouvez former. Demain, je partirai pour les déserts de la Thébaïde, et jamais les hommes ne me reverront maintenant que j'ai accompli ma tâche de remettre la sainte couronne entre les mains du roi Très-Christien. Venez me trouver la nuit prochaine dans l'église Saint-Paul de Jaffa, vous m'y direz alors quel souhait vous aurez formé, et je prie pour vous. Allez donc, et priez le Saint-Esprit pour moi.

fortes de Cologne, Coblenz, Mayence, Rostalt, Ulm, Ingolstadt, Spandau, Custring, Posen, Thorn, Dantzic, Königsberg, Glogau, Neisse, Memel, Pillau, Colberg, Swinemünde, Stralsund, Friedrichsfort, Sonderbourg, Duppel et Wilhelmshafen, ainsi que des fortifications des cours inférieurs de l'Elbe et du Weser. Il sera ouvert un crédit de 19 millions de thalers pour 1873 et 1874; le solde sera réparti entre les dix années suivantes.

La commission du conseil fédéral allemand chargée de s'occuper de la constitution vient de se prononcer contre l'allocation d'appointements aux membres du parlement de l'empire.

On lit dans la Correspondance générale autrichienne du 24 :

« La Bourse de Vienne ne s'est pas encore assez remise de la forte secousse qu'elle vient d'éprouver pour être à même de déployer toute son activité. Elle doit se borner pour le moment aux transactions avec l'étranger et gagner en vigueur à mesure que les ressources lui arrivent de ce côté.

« La reprise de cette semaine doit être uniquement attribuée, ainsi que nous l'avons déjà mentionné, aux ordres d'achats venus de l'étranger.

« Or, le 31 approche et la liquidation imminente oblige les spéculateurs de Berlin et de Francfort à restreindre leurs engagements, et par conséquent la place de Vienne se voit privée du secours qui lui est nécessaire. »

L'AJOURNEMENT

ELECTIONS MUNICIPALES

Plusieurs journaux de Lyon demandent que le gouvernement ajourne nos élections municipales. On nous assure, d'autre part, que l'idée de cet ajournement jusqu'au vote de la loi organique municipale aurait même été agitée dans les hautes régions gouvernementales.

Nous ne pourrions que déplorer très-vivement une pareille mesure qui, si elle était prise, causerait à Lyon, dans tous les cercles, même les plus modérés, l'impression la plus déplorable.

Ajournier les élections municipales, et les ajourner jusqu'au vote d'une loi organique, serait aux yeux de Lyon une mesure de violence, que nous conjurons le gouvernement de ne point prendre.

Nous voulons espérer encore qu'il ne sera point donné suite à ce projet et que le nouveau gouvernement nous épargnera cette épreuve et s'épargnera à lui-même cette fante grave.

Nous ajouterons, à l'adresse de nos concitoyens lyonnais, que le fait seul de l'existence d'un pareil projet doit être pour tout le monde un avertissement suprême d'avoir à faire, pour notre conseil municipal futur, des choix intelligents et modérés. Si les élections nous donnaient un conseil composé d'éléments excessifs et incapables de gérer les affaires, c'en serait vite fait de ce qui nous reste de nos franchises municipales, et une commission remplacerait aussitôt le conseil élu.

Que tous ceux qui ont souci des libertés communales y songent! L'heure est grave!

L'Opinion nationale tire ce matin des événements du 24 mai les mêmes enseignements que nous y trouvons pour notre compte et que nous exposons plus haut. Elle dit que « les groupes du parti républicain, sans abdiquer leur autonomie, leur initiative, » doi-

vent apprendre maintenant à marcher avec ensemble et discipline sur toutes les grandes questions; et elle ajoute :

Pour cela il est nécessaire que dans chacun d'eux, chacun sache subordonner et sacrifier ses passions, ses entraînements personnels à la tactique définitivement adoptée par les plus compétents et les plus habiles, reconnus comme tels.

Nous ne voulons pas faire sur le passé un retour inutile; nous n'avons aucun goût pour les recriminations; mais, aujourd'hui, les aveugles eux-mêmes doivent voir que le meilleur moyen de fortifier M. Thiers, contre les attaques de la droite, n'était pas de l'affaiblir en écartant M. de Rémusat. Ils doivent trouver que M. Grévy avait raison de déclarer aux Parisiens qu'il serait souverainement impolitique à eux d'élire M. Barodet.

Ils doivent comprendre qu'en politique comme ailleurs, l'expérience, les lumières, la connaissance des hommes, des choses, des situations, le mérite affirmé par les services rendus, ont bien quelque valeur. En un mot, sous peine de perdre pour la troisième et peut-être pour la dernière fois la République en France, il faut que la « queue » du parti républicain se résigne à suivre la « tête » et non à lui imposer une direction, sans quoi la « tête » devra se séparer de la « queue ».

C'est bien le moins qu'on tire le profit d'une si prompte et si rude leçon. — G. Guérault.

On prête — fort gratuitement, nous voulons l'espérer — au nouveau gouvernement l'intention de sévir contre la presse.

Il sera peut-être opportun de rappeler à ce sujet quelle était sur la liberté de la presse l'opinion d'un homme illustre, dont le souvenir doit être cher au moins à l'un des nouveaux ministres. Voici ce que nous lisons à la page 335 des Vues sur le gouvernement de la France, volume paru en 1861 et saisi par la police impériale :

« Point de liberté de presse, point de liberté politique. On ne peut enchaîner la plume en défilant la langue; on ne peut redire l'une et l'autre, qu'en ayant pour complot la peur du public et sa bassesse, cette abjecta servitutium patientia qui soulevait « de dégoût l'âme de Tibère. »

L'auteur de ces lignes est M. le duc de Broglie, père du ministre actuel.

UNE ADRESSE DE BELFORT

Des manifestations nombreuses de sympathies et de regret en l'honneur de l'ancien président de la République sont signalées par la presse de Paris. Les députés de la gauche ont rendu visite à l'illustre homme d'Etat; des adresses lui ont été adressées de toutes parts. Nous recevons de notre côté, des habitants de Belfort la lettre suivante qui s'est couverte dès le premier jour de près de 800 signatures, et à laquelle de nouvelles adhésions arrivent depuis.

Il nous semble que cette manifestation de ce qui nous reste de l'Alsace est faite pour être remarquée et pour produire une certaine impression sur tous les esprits patriotes de France.

Voici cette lettre : Belfort, le 25 mai 1873.

A M. A. Thiers, président démissionnaire de la République, représentant du peuple à l'Assemblée nationale.

Monsieur, Les soussignés, citoyens de Belfort, reconnaissant, dans les événements qui viennent de se produire, la division en deux parties pour ainsi dire égales des

représentants de la nation sur les questions fondamentales intéressant l'avenir du pays, vous prient de demander en leur nom à vos collègues de l'Assemblée la dissolution de la Chambre et de nouvelles élections, comme cela s'est toujours fait dans des circonstances analogues.

Les soussignés saisissent avec empressement cette occasion de renouveler l'expression de leur inaltérable reconnaissance au grand citoyen qui s'est dévoué à la libération et au salut de la patrie.

(Suivent 760 signatures.)

LE LENDEMAIN

Monsieur le rédacteur en chef, Un parti, si grand qu'il soit par ses succès, peut grandir encore par sa fermeté dans la mauvaise fortune. Rien ne l'honore autant et ne le prouve mieux sa vitalité que son calme et sa confiance au milieu des épreuves et au lendemain d'une défaite.

Le chef du gouvernement de la République est tombé du pouvoir avec une dignité qui doit consoler ses amis et fortifier leur courage.

Vaincu avec lui, le parti républicain doit imiter cette attitude pleine de grandeur et de noblesse; il doit aussi ne pas désespérer d'une cause qui a eu l'honneur de rallier un aussi éminent esprit et la bonne fortune d'être plaidée par ce grand orateur dans un discours qui est le langage même de la raison pratique et de l'expérience politique.

La République française, adoptée par M. Thiers, peut s'appliquer désormais le vers du poète latin :

Victoria causa diis placuit sed victa Catoni.

Mais, Dieu merci! elle n'est pas condamnée, comme la République romaine, au Césarisme perpétuel. La victoire de la réaction ne durera pas et le discours de M. Thiers ne sera pas seulement un acte de foi républicaine; il pourra devenir aussi un acte d'espérance.

Pour qu'il en soit ainsi, que faut-il? De la sagesse d'abord. En minorité dans l'Assemblée, mais en majorité dans le pays, l'idée républicaine ne doit demander son triomphe qu'aux moyens légitimes. Les chefs du parti républicain semblent l'avoir compris. Le manifeste de la gauche est un modèle de sagesse et d'esprit politique. Or M. Thiers l'a dit avec une haute raison. Le pouvoir appartiendra au plus sage. Ce prix de sagesse n'a pas encore été décerné, le concours reste ouvert; tâchons de le mériter.

Pour l'obtenir, que doivent faire les républicains? Ce n'est pas assez de ne pas troubler l'ordre matériel, ils doivent encore sauvegarder l'ordre moral et s'abstenir de toute manifestation de nature à jeter l'agitation dans les esprits. On a parlé de la démission des députés de la gauche comme d'un moyen de signaler son congé à cette Assemblée désormais impuissante pour le bien. C'est là un moyen légitime, qui a sa grandeur sans doute et qui peut séduire de prime abord les gens à imagination et les cœurs généreux; mais il a bien des inconvénients aussi. La passion peut le conseiller, mais la raison doit le condamner. Outre qu'il peut provoquer des désordres, suprême ressource et espoir mal dissimulé des factions monarchiques, il risque fort de ne rien résoudre. La moindre hésitation peut rendre la manifestation ridicule; la moindre dissidence la rendrait inutile ou périlleuse, en donnant à la droite une majorité désormais incontestable et dont elle se hâterait d'abuser sans générosité et sans pudeur.

La démission en masse est dans tous les cas une mesure extrême qu'il faut réserver pour les situations désespérées. Telle n'est pas encore la situation faite au parti républicain par le vote fatal du 24 mai. Cette situation est grave assurément et bien douloureuse pour les amis de la liberté, elle n'est pas désespérée. En examinant froidement les choses, on voit que toutes les forces combinées de la réaction ont réuni à grand-peine une majorité de 14 voix. Il suffira donc du déplacement de 7 ou 8 voix pour mettre à bas sa puissance et neu-

GILLETON DU JOURNAL DE LYON Du 28 Mai 1873.

LE PROTEGE DE CHATILLON PAR Elle BERTHET

PROLOGUE

« Je te remercie de ces nouvelles, le chevalier tomba à la renverse, car il devinait que la vieille, et ce que contenait la cassette, n'était autre que le message de son père. »

« Et il vit le bon roi prosterner devant la cassette qui contenait la sainte couronne, et pieu-

rant d'attendrissement. A côté de lui se tenait le vieux moine que Bernard avait conduit à Jaffa, et qui était bien le patriarche de Jérusalem. Dès le seuil de la porte, le chevalier mit le genou en terre avec profonde humilité; mais le roi courut à lui, le releva et l'embrassa en lui disant :

— Ah! Gaucher, Gaucher, comme vous avez bien agi! Comme Dieu vous a favorisé en vous donnant l'occasion de sauver la vie à ce saint prélat et d'arracher la couronne qu'il a méritée de son précieux sang aux profanateurs des Sarrasins! Que j'en vieux votre sort!... Mais vous avez mérité cette grâce par votre prudence, votre haute piété... Aussi veux-je, comme votre seigneur lige, vous garder pour moi, et plus vous serez, plus vous pourrez faire le bien et donner le bon exemple aux pêcheurs... Gaucher, j'entends que votre domaine de Chastillon soit érigé en baronnie, et que vous mettiez les armes de France en votreécu, et je vous donne autant de bonnes terres qu'il en faudra pour que la sordide baronnie ne le cède à aucune autre du royaume.

En entendant ces paroles, le chevalier se réjouit dans son cœur, car il songea que dame Isoult et ses fils allaient être bien pourvus; mais il modéra aussitôt sa joie et répondit modestement :

— Sire, point n'ai mérité ces grands éloges et faveurs signalées; mais puisque votre bonté veut bien descendre sur un pauvre homme et petit bachelier tel que je suis, je fais vœu dans cette mienne baronnie d'élever une église en l'honneur de la sainte couronne d'épines, et cette église sera desservie par six chapelains qui prieront Dieu pour la vraie foi et l'extermination des infidèles.

Gaucher, vous avez bien dit! — reprit le roi.

Et il l'embrassa de nouveau. Alors le patriarche de Jérusalem, qui s'était tenu tout coi, se levant à son tour, s'approcha

de dame Isoult et de ses fils, et leur dit :

« Vous voyez, mes enfants, que le Seigneur est avec vous, et que vous êtes destinés à être grands seigneurs. Mais ne vous laissez pas aller à la vanité, car le Seigneur est jaloux. »

traher ses mauvaises intentions. Il faut qu'en serrant les rangs, en s'unissant dans une même pensée et un même but, toutes les fractions de la gauche marchent à la conquête de ces sept voix, devenus les arbitres suprêmes des destinées de la France. Si la gauche sait éviter les divisions et les fautes, sacrifier toujours l'esprit de parti à l'intérêt patriotique, elle dissoudra bien vite cette coalition de monarchistes ennemis réunis un moment par leur haine commune pour la République et montrera au pays ce que valent des conservateurs qui n'ont de puissance que pour détruire.

D'ailleurs, le moment approche où, malgré son envie de se proroger, cette Chambre devra se rendre aux sommations respectueuses de l'opinion. En supposant même qu'elle fasse la sourde oreille et refuse d'écouter les vœux du pays, elle aura à compter avec ce grand dispensateur du renouvellement partiel, qui a déjà renforcé à deux ou trois reprises les rangs de la gauche en démantelant la droite. On compte, il est vrai, museler le suffrage universel ou l'inspirer de façon à obtenir de lui des choix agréables et dans cette science messieurs les législatifs pourront avoir recours aux lions de leurs nouveaux alliés, les gens de l'empire; mais tout ceci ne nous effraie que médiocrement. Le temps a marché, les conditions ont changé et les hommes aussi. Dieu merci ! les candidatures officielles ont fait leur temps et les préfets a poigne ont perdu leur prestige.

Il est un dernier point sur lequel je voudrais attirer l'attention de vos lecteurs. On dit que la politique exclut le sentiment. C'est sans doute pour cela que la plupart des hommes politiques pratiquent l'ingratitude comme un devoir; j'en ai même connu qui s'en font un vrai plaisir. Aussi, ne devons-nous pas trop compter sur la Chambre pour voter à l'illustre homme d'Etat qu'elle vient de renverser les actions de grâce qu'il mérite. C'est à l'histoire qu'il demande, avec une légitime orgueil, le jugement de ses actes et de la récompense de son dévouement. Mais en attendant la récompense que l'histoire ne lui refusera pas, la France qu'il a sauvée dix fois lui doit un témoignage de reconnaissance. Il faut que la dette de la France soit payée et que, par une manifestation spontanée, universelle, mais légale, le peuple français témoigne sa gratitude à l'illustre vieillard qui a voué ses derniers jours à la tâche ingrate de gouverner et de libérer son territoire.

Sous quelle forme cette manifestation peut-elle se produire? Après le 29 novembre, des adresses ont été envoyées à M. Thiers de toutes les parties de la France par les municipalités et les membres des conseils généraux. On a contesté la légitimité de ces manifestations et le pouvoir, accusé de les provoquer s'est donné beaucoup de peine pour arrêter le mouvement. Si elles recommencent aujourd'hui, on verra assez spontanément. Assurément si ces adresses étaient votées en conseil municipal ou en conseil général, on pourrait nier leur légitimité; mais rien dans la loi ne proscribit les adresses collectives des citoyens français, fussent-ils assez républicains et assez honorables pour avoir été investis par la confiance de leurs concitoyens dans des fonctions de maires, de conseillers municipaux ou de conseillers généraux.

La manifestation de la reconnaissance publique pourrait d'ailleurs prendre une autre forme, surtout si le libéralisme du nouveau cabinet venait à prôner la publication des adresses par la voie de la presse, par exemple la forme d'un pétitionnement général à l'Assemblée nationale pour le servir d'interprète aux sentiments du pays ou encore la forme d'une souscription patriotique pour élever un monument au libérateur de la France et créer une fondation pour la célébration annuelle d'une fête nationale de la libération, dédiée par la France à M. Thiers.

26 mai 1873.

COURRIER DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Lyon.)

L'un de nos correspondants de Paris nous écrit :

Paris, 26 mai. Le ministère qui a paru ce matin au Journal officiel a eu quelque peine à se constituer; les agents de la coalition qui avait renversé M. Thiers n'étaient pas parfaitement d'accord sur la distribution des portefeuilles. Le centre droit était évidemment le pivot de la combinaison nouvelle, mais il lui fallait choisir des noms propres à satisfaire, ou tout au moins incapables d'effaroucher les législatifs et les bonapartistes.

Puis on comptait beaucoup sur la docilité ou l'indifférence du maréchal; il paraît que le maréchal a au contraire tenu à former lui-même son cabinet dans les différentes listes qu'on lui a présentées. Ce qui confirme cette attitude, assez inattendue, du maréchal, c'est qu'il n'a pas admis un président du conseil, comme les trois constitutionnels; il est lui-même président du conseil, comme M. Thiers, et M. de Broglie est vice-président comme M. Dufaure.

On croyait que M. de Broglie prendrait l'intérieur, puisque la grosse affaire de la politique de combat, c'est le changement des préfets. M. Beulé, érudit et écrivain distingué, paraît plus propre à la critique artistique qu'au gouvernement des peuples; et à d'ailleurs la réputation d'un personnage difficile à vivre; ses collègues de l'Académie des Beaux-Arts lui témoignent peu de sympathie. Quant à ses facultés administratives, on les dit plus que douteuses. Il faut croire que M. de Broglie aura une main à l'extérieur et l'autre main, la droite, à l'intérieur.

On avait beaucoup parlé d'abord de M. d'Arville-Pasquier pour l'intérieur; il était en effet l'un des chefs de la coalition et par-dessus le marché il est l'un des rares orateurs de la droite; on dit qu'il a refusé d'entrer dans le cabinet pour ne pas faire alliance avec les bonapartistes; d'autres assurent que c'est au contraire M. Rouher qui a mis son veto à cette nomination.

modéré vis-à-vis du maréchal qu'on était impatient et violent vis-à-vis de M. Thiers. Il ne suffisait pas que M. Thiers eût sauvé la République; on voulait qu'il gouvernât avec la gauche et qu'il réclamât la dissolution. Aujourd'hui qu'on a perdu M. Thiers, on en est si félicite de ce que le maréchal de Mac-Mahon est un loyal soldat qui ne touchera pas à la République!

Vous avez prévu que tous les gens qui ont joué un rôle dans l'affaire de samedi éprouveraient le besoin de se faire récompenser. M. Mathieu-Bodet, dont le groupe incolore votait avec M. Thiers dans toutes les occasions solennelles et qui l'a abandonné cette fois, pourrait bien être nommé préfet de la Seine. Il est vrai que M. Demourmand, qui a été dans ce cas, postule également pour cette fonction.

Quant à M. Paschal, qui avec son flair oratoire, avait suivi la fortune du centre droit, il est rentré à son secrétariat de la place Beauvau plus solide que jamais. Rosta-M. Target dont l'intervention dans le débat des ordres du jour a été, comme vous savez, le coup de grâce donné à M. Thiers, ou lui cherche ce ce moment une place, mais tous les bons endroits sont déjà pris, ce qui a fait dire :

Tarpe venientibus ossa

On a dit aussi de lui : Le grand-père avait refusé de défendre Louis XVI; le petit-fils n'a pas hésité à... exécuter M. Thiers. — M.

LE NOUVEAU GOUVERNEMENT

Le maréchal Mac-Mahon.

La famille de Mac-Mahon est d'origine irlandaise. C'est, d'après Morry, la plus ancienne de plus noble de l'Irlande. Elle remonte jusqu'à Brian Boroghinn, roi d'Irlande, qui chassa les Danes de son pays, après avoir livré cinquante combats sanglants. Il fut tué à la bataille de Clontarf, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Étant de race royale, le Mac-Mahon avait le titre de « d'illustres ». Lorsque les Anglais envahirent l'Irlande, ils lui opposèrent leur force et leur influence; mais les princes de Thomond; mais ils succombèrent et virent leurs biens confisqués.

Après la capitulation de la ville de Limerick, en 1691, le régiment de Mac-Mahon passa à la solde de la France. — Cette famille est donc, depuis cent quatre-vingts ans, sur notre sol.

Pour récompenser ses services, Louis XV lui accorda, en 1749, des lettres de naturalisation.

Jean-Baptiste de Mac-Mahon, né à Limerick, en Irlande, fils de Patrice de Mac-Mahon et de Marguerite O'Sullivan, fut reconnu pour noble de nom et armes, et il est dit dans les lettres patentes qu'il est maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, par arrêt du conseil d'Etat de Sa Majesté, le 13 juillet 1750.

Son fils, Maurice-François, comte de Mac-Mahon, né le 8 octobre 1754, épousa, à Bruxelles, en 1792, Mlle Pélagie de Caranum. Il a été lieutenant général des armées du roi, commandeur de l'ordre Saint-Louis. Il habitait ordinairement le château de Sally, près Autun, en Bourgogne.

C'est là que naquit, le 13 juin 1808, le maréchal de Mac-Mahon.

Il entra en 1825 à l'école militaire de Saint-Cyr et en sortit sous-lieutenant à l'école d'application d'État-major en 1827. Détaché au 4^e hussards, il fut envoyé en Afrique en 1830 et fit les premières guerres de l'Algérie.

Lieutenant le 20 avril 1831, il servit comme aide de camp du général Achard au siège d'Anvers. Capitaine le 20 décembre 1833, et successivement aide de camp des généraux Bro, Dumont et d'Houdot, il se distingua dans plusieurs campagnes d'Afrique, notamment au siège de Constantine en 1837, où il fut blessé d'un éclat d'obus dans la poitrine.

Nommé commandant du 10^e bataillon de chasseurs à pied le 28 octobre 1840, lieutenant-colonel de la 2^e division de la légion d'Anvers en 1842, colonel de la 1^{re} de ligne le 23 avril 1845, et le 9^e en 1847, il ne cessa de combattre en Algérie et de donner des preuves de la plus intrépidité brave.

En 1848, il devint général de brigade et fut promu au grade de général de division le 16 juillet 1852.

M. de Mac-Mahon commandait en 1855 la division de Constantine, lorsqu'il fut appelé, au mois d'avril, au commandement de la 2^e division d'infanterie du corps de l'armée du Nord, et au mois d'août il alla remplacer le général Carrobert dans le commandement de la 1^{re} division du 2^e corps, sous les ordres du général Bosquet, à l'armée d'Orient. L'assaut de Sébastopol ayant été résolu, le général de Mac-Mahon fut chargé d'enlever la tour Malakof, chef de la place.

Premier grand-croix de la Légion d'honneur après cette affaire, le 22 septembre 1855, et chargé du commandement du corps de réserve, le général de Mac-Mahon fut à son retour nommé sénateur, le 24 juin 1856.

L'année suivante, il reçut le commandement de la 2^e division du corps expéditionnaire, chargé de soumettre la Grande-Kabylie, sous les ordres du général Randon.

En 1859, le général de Mac-Mahon fut nommé commandant en chef du 2^e corps de l'armée d'Italie. Le 2 juin, il passa le Tessin à Turbigo; le 3, il fit enlever le village de Robecchetto et s'y installa; le 4, il prit une part décisive à la bataille de Magenta, et fut le lendemain nommé maréchal de France et duc de Magenta.

Depuis la paix de Villafranca, le maréchal de Mac-Mahon fut successivement nommé commandant du deuxième grand commandement militaire à Lille, puis gouverneur général de l'Algérie. Il fut, de ce poste, appelé en juillet 1870 à la tête du 1^{er} corps d'armée, chargé de défendre l'Alsace.

On connaît le reste.

M. de Broglie

qu'un décret de la République, inséré ce matin à l'Officiel, vient de nommer vice-président du conseil et ministre des affaires étrangères, est né le 13 juin 1821. Il se fit de bonne heure un réputation comme publiciste. Il fut en 1856 membre de l'Académie française. Son principal ouvrage a pour titre : L'Église et l'empire romains au quatrième siècle.

En 1867, il se présenta aux élections pour le Corps législatif, comme candidat de l'opposition; mais il n'obtint que 3,841 voix.

M. de Broglie a été élu député de l'Assemblée nationale aux élections de février 1871 par 45,453 voix. Il a pris place sur les bancs de l'extrême droite. Il fut chargé au mois de mars 1872 de porter au gouvernement anglais la dénonciation des traités de commerce. On lui a reproché, dit M. Vapereau, de ne pas s'être montré, dans ses discours à la Chambre, assez respectueux pour la forme de gouvernement qu'il avait accepté au moment de l'Assemblée. Il fut obligé de donner sa démission d'ambassadeur et fut remplacé par le comte d'Harcourt.

Au mois de juin 1872, il figura au nombre des députés de la droite chargés d'imposer à M. Thiers une politique conforme aux vœux de la majorité. On se rappelle la lettre qu'il écrivit à cette époque pour justifier son vote et le bruit qui s'en fit dans la presse. Depuis, M. de Broglie s'est toujours redressé parmi les membres de la droite les plus opposés à la politique de M. Thiers. C'est lui qui fut chargé de développer devant la Chambre la fameuse interpellation qui a eu pour conséquence la démission de tout le gouvernement.

M. Batbie

Le nouveau ministre de l'instruction publique est né à Soisson (Gers) le 31 mai 1828. Longtemps magistrat, puis professeur d'économie politique à la Faculté de droit de Paris, M. Batbie a composé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels on cite son Traité théorique et pratique de droit public et administratif, et la Constitution de l'Europe.

M. Batbie siège à la droite de l'Assemblée. Personne n'a oublié le fameux discours qu'il prononça en novembre 1871, à la tribune des Chambres, et qui souleva une crise que le gouvernement put heureusement conjurer.

L'amiral Dompierre d'Hornoy

MINISTRE DE LA MARINE NÉ le 24 février 1816, M. l'amiral Dompierre d'Hornoy est petit-fils de Voltaire. Maru distingué, il a passé par tous les grades. Après la révolution du 4 septembre, il fut nommé ministre intérimaire de la marine et des colonies jusqu'à l'arrivée de l'amiral Fourichon.

Aux élections de 1871, il a été élu député de la Somme à une grande majorité. Il a pris place à droite, et a signé l'interpellation des 320.

M. Beulé

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR NÉ en 1826, à Saumur en 1826, est un des nos archéologues les plus distingués. Longtemps professeur de l'Université, il fut en 1874 nommé professeur d'archéologie à la bibliothèque impériale; en 1869, il fut élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Son cours à la bibliothèque fut très-suivi.

Parmi les nombreux ouvrages de M. Beulé on cite : Auguste, sa famille et ses arts; et Thiers et l'héritage d'Auguste, deux ouvrages très-remarqués pour la vivacité des attaques contre le despotisme. Député de Maine-et-Loire à l'Assemblée nationale, M. Beulé prit place au centre droit et fut rapporteur de plusieurs commissions, notamment de la proposition Keller sur l'Alsace-Lorraine, et celle de l'installation de l'Assemblée à Versailles.

M. Beulé est un des signataires de l'interpellation.

M. Deseilligny

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS. NÉ en 1828, M. Deseilligny, qui dirigea longtemps l'usine du Creusot, fut, en 1868, élu comme candidat officiel député de l'Aveyron. En 1871, le même département l'a envoyé à l'Assemblée nationale.

Membre du centre gauche, M. Deseilligny s'est fait plusieurs fois remarquer à la Chambre dans les discussions d'affaires.

M. Deseilligny n'a pas signé l'interpellation de la droite.

M. Ernoul

MINISTRE DE LA JUSTICE. Est né à Loudun le 5 août 1829. Ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Poitiers, il fut élu le 8 février 1871 représentant de la Vienne par 54,720 voix.

C'est sur l'amendement déposé par M. Ernoul que le gouvernement a donné sa démission.

M. Magne

MINISTRE DES FINANCES. Ministre des travaux publics sous l'empire à partir de 1851, il fut nommé en 1855 ministre des finances; il fut en 1860 pour successeur M. de Forcade la Roquette et devint, avec M. Billaut l'un des deux premiers ministres sans portefeuille.

Rappelé en 1867 au ministère des finances, il fut chargé de préparer et de réaliser ce grand emprunt que l'on appela « l'emprunt de la paix » mais qui fut pour la Bourse de Paris la source d'embarras prolongés.

Il donna sa démission lors de l'avènement du ministère Ollivier.

A la formation du cabinet du 10 août 1870, il reprit son portefeuille et contribua au fameux emprunt de 750 millions. Il rentra dans la vie privée au 4 septembre.

Nommé représentant de la Dordogne à l'Assemblée nationale, il fit partie du centre droit et de plusieurs commissions de finances.

M. Magne est un des signataires de l'interpellation.

M. de la Boullerie

MINISTRE DU COMMERCE. Ancien député au corps législatif, M. de la Boullerie est né à Paris le 25 mars 1822. Il fut élu le 28 février 1871 par le département de Maine-et-Loire.

Il appartient au centre droit.

LES JOURNAUX ÉTRANGERS

La chute de M. Thiers a produit dans l'Europe entière une vive impression. Déjà plusieurs journaux nous apportent quelques commentaires sur l'événement, notamment l'Indépendance belge, le Nord et la Gazette de Cologne. Les feuilles anglaises ne paraissent pas le dimanche sont en retard d'un jour et nous ne pourrions donner que demain leur opinion. Le télégraphe nous apprend du reste que cette opinion est très-favorable à M. Thiers.

La presse de Londres, dit la dépêche dont il s'agit, fait un grand éloge de M. Thiers en rappelant tout ce qu'il a fait pour la France depuis deux ans. Elle montre généralement une grande réserve dans ses appréciations, tout en commentant logiquement les événements de Versailles. Beaucoup de journaux en outre racontent la vie et la carrière militaire du maréchal Mac-Mahon, dont ils parlent en d'excellents termes.

L'indépendance belge porte sur les faits un jugement sévère :

M. Thiers est donc révoqué. Il ne manquait à sa gloire que cette consécration de toutes les grandes carrières : l'ingratitude des factions qui lui doivent non-seulement la puissance dont elle abuse, mais le souffle même qui les a fait vivre.

Jusqu'à quel point consentira-t-il (le maréchal) à suivre le mandat impératif des prétendues monarchistes et à leur obéir ? Dans quel but mesurer leur portée-t-il les mains pour faire violence à la volonté de la nation et détruire la République ? Nous ne saurions le pressentir, mais on peut espérer au moins de ce soldat loyal qu'il reculera, avant d'être allé trop loin, devant la complication qu'il veut lui imposer. Quant à ceux qui complotent, leur caractère est désormais bien plus méchant, leur caractère est désormais bien plus méchant. Ils marchent à tête nue et à l'empire, à travers la guerre civile, et s'ils avaient le dessus, M. de Broglie, après avoir été le protégé du bonapartisme, en serait bientôt la victime, à moins qu'il n'aimât mieux en devenir le très-humble serviteur, ce qui n'est plus, aujourd'hui, son vœu le plus ardent.

Le Nord insiste sur le retentissement que « la catastrophe légale » aura nécessairement en France et sur les appréhensions qu'elle est de nature à faire naître; il se demande, ensuite avec inquiétude si la droite réussira mieux que M. Thiers à vaincre les difficultés de la situation :

M. Thiers a été renversé par l'Assemblée nationale de Versailles; la profonde impression que la nouvelle de cet événement produira dans le grand-œuvre, et les anxiétés qu'elle aura naître, seront le plus bel éloge de l'illustre homme d'Etat qui vient de descendre du pouvoir, après avoir sorti son pays de l'abîme où l'avaient précipité une guerre malheureuse suivie d'une odieuse insurrection; les plus longs discours jusqu'au présent n'étaient que la considération et la confiance que M. Thiers avait su inspirer à l'Europe. Il aurait été roi ou empereur, sa chute n'eût pu avoir plus de retentissement ni causer plus d'appréhensions, et, bien qu'elle ait tout le caractère de la légalité, bien que l'Assemblée, en la provoquant, n'ait fait que user de son droit, cette catastrophe légale paraît à peine un événement moindre que ne peut l'être une véritable révolution.

Il n'y a qu'un seul moyen pour la droite de

justifier ce coup d'audace devant l'opinion publique et devant l'histoire, c'est le succès. Elle reprochant au gouvernement qu'elle vient de faire tomber, de préparer l'avènement du radicalisme. Il faudra voir si elle sera plus habile à arrêter le progrès du parti révolutionnaire. Il y a là, on ne saurait le méconnaître, un danger réel et sérieux, sur la gravité duquel M. Thiers, soit par l'insuccès de son action, soit par le désavantage matériellement forcé, se faisait peut-être illusion.

Le succès grandissant des candidats de l'opinion la plus exaltée aux dernières élections, défient, par leur évidence palpable, les argumentations les plus habiles.

Le mal saute aux yeux, mais on est le roméde ? La majorité de la Chambre n'a pas non de l'effacement mais que le gouvernement proposait. Elle s'est-elle le meilleur ? En quoi consistait-elle d'ailleurs, cette recte merveilleuse par laquelle la droite compte triompher du radicalisme et rendre aux éléments conservateurs la prépondérance qu'ils doivent avoir dans la direction des affaires du pays ? « Politique de résistance », a dit M. de Broglie. « Politique de réaction », répondent ceux qui veulent de renverser M. Thiers : un semblable programme n'est-elle pas d'accepter, et soit de nature à ramener au gouvernement et aux principes de conservation qu'il représente les populations qui s'en éloignent pour se jeter dans les bras des radicaux ?

Le Nord rend ensuite hommage à la loyauté parfaite et à l'honnêteté politique du maréchal Mac-Mahon ; cette loyauté et cette honnêteté sont à l'abri de tout soupçon et le nom du maréchal, sa popularité dans l'armée sont en outre des garanties du maintien de l'ordre. Mais la présence de M. Thiers aux affaires, fait remarquer le Nord, garantissait tout cela non moins bien et mieux encore :

Au surplus, la tranquillité publique n'est menacée ni par l'heure qu'il est, et le danger réside moins dans des éventualités d'insurrection que dans la perspective d'un avènement légal des ultra-démocrates, avec leur cortège de socialistes et de communistes. Que l'on confie le gouvernement à un personnage militaire dans un moment de troubles matériels, cela se comprend ; on le conçoit beaucoup moins à une époque de trouble purément moral, alors qu'il s'agit non de réprimer, mais de prévenir, et que les velléités de réaction que semble impliquer la présence d'un général à la tête de l'administration, peuvent aggraver le mal, loin de le faire disparaître.

Mais la majorité de l'Assemblée nationale n'avait guère le choix. Le maréchal Mac-Mahon était le seul candidat sur lequel pussent se porter les vœux de toutes les fractions dont se composait la coalition qui voulait de renverser M. Thiers : tout autre eût été désigné, par ses antécédents politiques, l'un ou l'autre de ces groupes. Ce seul fait suffit pour prouver combien peu s'entendait au fond les fractions de la droite; elles ont pu se mettre d'accord pour renverser le gouvernement; elles se divisent dès qu'il s'agit de passer de la simple négation à la politique positive.

La Gazette de Cologne compare l'alliance des législatifs, des bonapartistes et des orléanistes à l'hydre de Lerne avec ses trois têtes. Elle dit ensuite que ce sont précisément les grands mérites de M. Thiers qui ont déterminé la droite à lui livrer l'attaque décisive :

La prudence et le courage avec lesquels il avait résisté jusqu'à ses adversaires, la politique de bascule adoptée, par laquelle il savait se maintenir au milieu d'éléments hostiles, ont rehaussé en France son nom moins qu'à l'étranger l'idée qu'on avait de ses talents d'homme d'Etat, et cette estime lui avait permis de payer en un délai d'une brève insupportable, la grande dette du pays et d'annuler la rapide libération du sol de la France. L'homme qui avait su accomplir ces choses, on pouvait le croire capable d'atteindre également l'autre but qu'il avait fixé dans son Messie : l'établissement définitif de la République comme forme de gouvernement. C'est été le coup de grâce pour les efforts des partis qui ne concevaient l'avènement de la France que dans le cadre traditionnel.

Conservatrice ou radicale, la République était pour les législatifs, les bonapartistes et les orléanistes, un objet d'horreur et ils se sont coalisés pour renverser l'homme qui refusait d'être le Monk de la France et tendait à en devenir le Washington.

Et plus loin :

Ce que M. Thiers a désigné comme un danger pour la patrie, le gouvernement d'impasse, est maintenant établi... Il est vrai qu'on dit ne vouloir que prolonger le provisoire ; mais tandis que jusqu'ici le provisoire laissait entrevoir au fond de la scène la statue de la République, un trône doit maintenant apparaître derrière le rideau levé. Mais qui l'occupera ? On veut maintenant que deux ou trois têtes de Versailles aient pas seulement un corps, comme le monstre de Lerne. Ce sont trois serpents qui étaient tellement rapprochés qu'ils paraissaient n'en faire qu'un ; mais maintenant que leur proie est devant eux, ils se séparent et s'avancent chacun par la saine.

La Gazette ne désespère pas de voir M. Thiers appelé à s'emparer un jour de nouveau du pouvoir et à assumer contre l'hydre monarchique le rôle d'Hercule de la fable.

En attendant, la France, après avoir touché le but d'une forme définitive de gouvernement se retrouve rejetée dans l'incertitude et le provisoire. L'imprévu est d'autant plus à craindre que le pays n'est pas encore évidemment pas en communaute d'opinion avec l'Assemblée.

Provisoirement, le choix du maréchal est la solution la plus favorable qu'on peut attendre après la victoire de la réaction... Il n'y a pas à craindre que de son propre mouvement il fasse un coup d'Etat. Il se bornera à exécuter les mesures prises par l'Assemblée et à lui en laisser la responsabilité.

L'Allemagne, au dire de la Gazette de Cologne, et c'est là la conclusion de l'article, se gardera de se mêler des affaires intérieures de la France, pourvu que celle-ci tienne fidèlement jusqu'au bout ses engagements.

ÉCHOS DE PARTOUT

M. Buffet a été dimanche voir M. Thiers.

— Je viens, a-t-il dit, vous apporter les paroles que l'intolérance d'une partie de l'Assemblée...

— Je devine de quel côté de la Chambre vous voulez parler, a interrompu malicieusement M. Thiers.

M. Buffet est parti interloqué.

L'ingratitude est l'indépendance du cœur. Si le proverbe est vrai, le parti qui tient aujourd'hui le pouvoir doit être singulièrement indépendant.

Eh effet, trois anciens ministres de M. Thiers vont contre lui : MM. de Goulard, Rouyer-Quertier et de Larcy.

Le duc d'Autume, le jeune académicien pour la réception d'aujourd'hui, a endossé le plus dernier sot habit vert, a également voté pour le renversement de son vainqueur.

Voilà peut-être les traits.

Autres détails du scrutin : Parmi les députés qui se sont complu à démolir M. Casimir Périer se trouvent : M. d'Audiffert-Pasquier, beau-frère de M. Casimir Périer.

Et M. de Ségur, genre de M. Casimir Périer.

Voilà pour la famille. Et ces messieurs s'intitulent défenseurs de la famille...

Il est vrai qu'ils ajoutent : surtout de la propriété.

On lit dans l'Ordre :

« Il se confirme, et on peut le tenir pour

certain, que ce n'est pas seulement des mesures administratives qui devaient être prises contre les principaux journaux conservateurs en cas de succès momentané de M. Thiers. Des mandats d'arrêter en assez grand nombre avaient été signés. Quatre-vingts arrestations environ auraient été faites dans la nuit de samedi à dimanche dans le monde politique et le monde de la presse.

Trop beau pour être commenté, n'est-ce pas ?

Un des nouveaux ministres a des titres de famille qui doivent évidemment le mettre au mieux avec toute la droite de l'Assemblée.

C'est M. l'amiral Dompierre d'Hornoy, ministre de la marine. Il est, en effet, le petit-fils de Voltaire.

Quelqu'un qui est toujours content, et dont la muse facile et conciliante trouve toujours une rime pour le nouvel élu, c'est M. Gagne : jugez-n par cette lettre qu'il adresse à la Gazette de France :

A monsieur Jacquet, rédacteur en chef de la Gazette de France.

Le quinquagénaire-vir-salvat, Seul sauveur de la France morte!

Proclamation aux Français. Français! pour opérer le salut de la France et faire de l'enfer un ciel plein d'espoirance, En quinqué-vir-salvat, joignons à Mac-Mahon: Henri, Philippe, Hugo, Louis-Napoléon!

Monsieur le rédacteur, Au nom du salut de la France, je vous supplie, à genoux, de vouloir bien me faire le suprême honneur de publier dans la charitable Gazette de France le quatrain de salut qui précède. Les Français et Dieu vous honoreront comme un sauveur! J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très-humble, très-respectueux et très-reconnaisant serviteur, GAIGNÉ.

Avocat prêt à mourir pour la patrie. Paris, 25 mai 1873.

On lit dans l'article de la cité du Times, du 23 mai :

« En la réunion de la compagnie de télégraphie atlantique française, il a été adopté, aujourd'hui, des résolutions en faveur de la liquidation volontaire de l'exploitation et du transfert de ses affaires à la compagnie anglo-américaine. »

Les carlistes sont toujours bien originiaux. La Gazette du 23 courant dit que « dans plusieurs localités les troupes ont fait mal basse sur les banquets de grand chemin, lesquels sous le déguisement de carlistes, détruisaient les voyageurs et pillent les localités sans défense. »

Sont-ce les bandits qui se déguisent en carlistes, ou les carlistes qui se déguisent en bandits?

On écrit de Melbourne, 23 mai :

« Le steamer Baroda partira demain pour l'Europe, emportant 79,000 onces d'or en lingots et 99,000 livres sterling en or. »

Et il ne se trouvera pas sur les flots bleus un bandit déguisé en carliste, ou un carliste déguisé en bandit pour annexer ce bâtiment au royaume de don Carlos !...

CAUSERIE LYONNAISE

Un lecteur obligeant veut bien m'écrire pour me faire observer que, dans les jeux de boules de Lyon, je n'ai point parlé du jeu de boules. C'est que le jeu de boules n'est point proprement le jeu des boules. Voire, c'est le jeu non pas même du jeune homme, de l'épave et de l'épave, mais bien de l'homme mûr, qui a de la prudence et l'entendement rassuré, qui a déjà chaussé bécasses, et pour se débarrasser des glaces de l'âge qui approche, a sagement fait de bâtir sur le devant, comme nous le disons, nous autres Lyonnais, de ces personnages respectables qui se font précéder de leur ventre ainsi que les grands de leurs fourriers.

Le jeu de boules est le jeu des boulangers retirés, des pâtisseries, des notaires, c'est-à-dire de tout ce qui constitue la partie sérieuse et solide de la société. Celui-ci seul peut vraiment comprendre le jeu de boules qui à l'âme pure, qui n'a point connu les passions ou qui en est revenu, qui a le cœur simple.

Un joueur de boules vrai est incapable de nuire. C'est le jeu de l'

Nouvelles du Matin

Paris et Versailles

PARIS

(Correspondance particulière et corresp. républicaine.)

27 mai.

L'Officiel de ce matin contient le commencement du mouvement préfectoral. Ah! le nouveau cabinet tient à ne pas perdre de temps.

Demain et après-demain, il y aura de nouvelles nominations. Pour aujourd'hui on se contente d'une petite fournée.

Parmi tous ces changements faits, il y en a un qui se trouve amusant : c'est celui de M. Jousserandot, qui est révoqué.

M. Jousserandot, grand ami de la présidence de M. Thiers, dut à ce dernier d'être nommé préfet.

Dès qu'il connut le résultat du changement de gouvernement, il fit acte d'adhésion au nouveau cabinet, mais cela ne l'a pas sauvé, au contraire.

M. de Léry doit se trouver dans la nouvelle tournée préfectorale.

On parle de lui pour Lyon ; mais il se pourrait que ce fut décidément M. Ducros, préfet de la Loire, qui allât à Lyon et alors M. Brunel, le secrétaire général de Lyon, irait dans la Loire. L'Officiel de demain nous renseignera probablement.

Il est question d'une transmutation du portefeuille au nouveau cabinet. M. Boule prendrait l'instruction et céderait l'intérieur à M. Dalbiez.

L'idée du gouvernement est de traiter rapidement et d'ici à trois ou quatre semaines, un mois au plus, les questions d'affaires les plus urgentes. On a vu avec quelle rapidité le nouveau cabinet a remplacé plus de vingt préfets. On ne s'en tiendra pas là. Le massacre de deux cents sous-préfets est résolu.

Dans un mois, M. de Broglie proposera à la Chambre d'aller respirer pendant trois mois l'air des champs.

C'est par ce moyen que le ministère compte s'assurer une durée de quatre mois. Les grandes discussions politiques ne seraient insérées à l'ordre du jour qu'après six semaines.

Mais durera-t-il jusque-là, ce nouveau ministère ? Il y a déjà bien des mécontentements. M. d'Audiffret-Pasquier a pas de portefeuille et il est fort irrité ; il trouve que les orientalistes sont injustes. Les bonapartistes sentent qu'ils n'ont pas la part assez belle.

Ah ! ah ! ce n'est que le commencement et nous en verrons de belles d'ici à quelques semaines.

M. Thiers viendra siéger aujourd'hui à la Chambre. Il se placera au centre gauche à côté de M. Rampon, devant M. Grévy.

La gauche s'est réunie ce matin. On a beaucoup parlé du manifeste. Je vous en dirai plus long ce soir.

Je pense, donc je suis, dit le philosophe, je démolis les préfets, j'en crée d'autres, je parle affaires, je signe, donc je suis ministre !

C'est le besoin de prouver son existence qui a poussé le nouveau cabinet à demander que la discussion relative aux chemins à concéder à la compagnie de l'Est fut mise en tête de l'ordre du jour.

Il est pourtant fort intéressant pour le pays de voir cette question des chemins de fer de l'Est étudiée, débattue et élucidée entièrement.

C'est une affaire qui ne se chiffre pas par une somme moindre de six cents millions. Or, les contribuables semblent si froids dans leurs réclamations quand ils demandent qu'on ne dispose pas si légèrement de leur argent. Le nouveau ministère a-t-il pu étudier la question ?

Matériellement en a-t-il eu le temps ? et quand on vient parler de lignes stratégiques dans l'est, ne commet-on pas un contre-sens.

Nous avions toujours pensé et nous croyons encore que Paris était la première place forte que rencontreraient les armées envahissantes venant de l'est.

Qu'on s'occupe de Paris d'abord, qu'on élève les forts, qu'on construisse le chemin de circonvallation ; ou bien les chemins de fer stratégiques de l'est ne pourront qu'être utilisés contre nous.

VERSAILLES

27 mai.

Décidément les beaux jours de la politique sont revenus. On se passionne de nouveau. Dans les couloirs, où les députés se pressent, on discute et cette fois sérieusement. On se réveille à la vie politique.

Beaucoup de racontars et de nouvelles, mais il est bien entendu que je ne vous les transmets que sous toutes réserves, car il y en a pour tous les goûts.

On discute beaucoup du mouvement préfectoral. On fait remarquer avec malice que le premier en nom d'Officiel, M. de Guerne, qui avait été nommé préfet de la Somme grâce à l'amitié de M. Thiers, a passé à la Haute-Garonne, grâce à l'amitié de M. de Broglie ; il fut le précepteur des enfants du duc.

C'est le vicomte d'Harcourt, frère du député de ce nom, qui remplira auprès du maréchal Mac-Mahon les fonctions de secrétaire du gouvernement.

Le vicomte d'Harcourt est un des aides de camp du maréchal.

On prétend que l'impératrice et son fils auraient annoncé à M. Rouher l'intention de venir passer quelques jours à Paris.

Nous espérons que le gouvernement prendra les mesures nécessaires.

Ce matin, le général Espivent de la Villeboisnet, commandant de l'état de siège de Marseille, a été reçu par le ministre de l'intérieur.

L'extrême gauche avait décidé de déposer une interpellation aujourd'hui au sujet du mot de factieux qui se trouve dans le message d'hier à l'adresse des dissolutionnistes.

Grâce aux instances de la gauche modérée, cette interpellation ne serait pas déposée.

Un député a fait le décompte suivant, fort curieux, sur le vote du 21 mai qui a renversé M. Thiers.

Dans cette majorité de 360 voix il y a : 2 princes, 7 ducs, 25 marquis, 38 comtes, 12 vicomtes, 15 barons, 80 nobles non titrés, 1 évêque, 1 abbé.

Total 182. C'est curieux comme statistique. Il faut remarquer également comment à gauche on comprend le devoir civique. M. Dupont, de la Gironde, représentant radical, s'est fait apporter sur une civière pour prouver de quoi il est capable. M. Jules Favre, très-malade aussi, est venu s'appuyant sur des béquilles,

et M. Paul Morin, qui vient d'avoir la douleur de perdre sa fille, est venu voter au sortir de l'enterrement de son enfant.

Voilà des exemples de civisme qui font bon de citer.

A trois heures, M. Thiers fait son entrée à la Chambre. Il est accueilli par trois salves d'applaudissements de la gauche, centre gauche et extrême gauche.

Les tribunes elles-mêmes prennent part à la manifestation en se levant.

L'ex-président va s'asseoir au centre gauche, à côté de M. Gouin, derrière M. Wilson. On se presse autour de lui, on lui serre les mains et cela jette naturellement quelque agitation dans la séance et ennuie beaucoup la droite.

En fin le calme se rétablit, et la droite jetant des regards anxieux sur le petit homme qui sourit, semble se dire :

« Soyons bien sur nos gardes, l'ennemi est dans la place. »

M. Thiers ira habiter pendant quelques jours chez son ami le général Charlemagne, pendant que l'on prépare l'hôtel loué par M^{me} Thiers.

Plus de deux cents députés sont allés hier à la présidence chez M. Thiers.

NOUVELLES POLITIQUES

Hier, dans le 6^e bureau, les membres de la gauche ont refusé de prendre part au vote pour la nomination de la commission du budget.

M. Casimir Périer a protesté en leur nom contre la nomination trop hâtive d'une commission du budget. Le gouvernement n'a pas encore manifesté ses idées financières. M. Périer ne veut pas faire d'opposition systématique au nouveau gouvernement ; mais, avant de discuter le budget et de nommer une commission chargée de l'examiner, il est de toute nécessité de connaître la politique financière du cabinet.

On avait prétendu que l'Assemblée se prêterait pour quelques jours.

Les nouveaux ministres s'étant déclarés prêts à prendre la direction des affaires, on croit ce projet abandonné.

La Gazette de Strasbourg publie un décret impérial révoquant de leurs fonctions les adjoints Weyer, Hueber et Goguel.

On sait que les dernières mesures prises par le gouvernement allemand n'avaient eu pour effet que de les surprendre.

Le même journal publie un autre décret conférant le titre de commissaire extraordinaire chargé de l'administration de la place d'Alsace à l'assesseur du gouvernement de Reichin-Weldegg.

L'impératrice de Russie est arrivée à Rome lundi, à midi et demi. Elle a été reçue à la gare par le roi, les princes de Piémont et toutes les autorités en grande tenue.

Plusieurs ministres étrangers et les ministres italiens assistaient également à cette réception.

L'impératrice de Russie a pris place dans une voiture avec le roi, la grande-duchesse Marie et la princesse Marguerite.

Les troupes de la garde nationale étaient sous les armes. Il y avait une grande foule.

Une dépêche de Rome annonce que la police a arrêté les chefs de l'Internationale à Rome. Elle a saisi des documents importants. Aucun des individus arrêtés n'est romain.

La Chambre a approuvé le restant des articles sur la loi des corporations religieuses.

MESSAGE

DU MARÉCHAL MAC-MAHON

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

Voici le texte même du message du président de la République, lu lundi à l'Assemblée nationale, et que nous avons donné seulement en substance dans notre numéro d'hier :

« Messieurs, « Appelé par l'Assemblée nationale à la présidence de la République, j'ai exercé sans retard le pouvoir que vous m'avez confié, et fait choix d'un ministère dont tous les membres sont sortis de vos rangs.

« La pensée qui m'a guidé dans la composition de ce ministère, et celle qui devra l'être, est le respect de vos volontés et le désir d'en être toujours le scrupuleux exécutif. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

« Le droit de la majorité est la règle de tous les gouvernements parlementaires. (Très-bien ! mais cette règle est surtout d'une application nécessaire dans les institutions qui nous régissent, en vertu desquelles le magistrat chargé du pouvoir exécutif n'est que le délégué de l'Assemblée. (Très-bien !) en qui réside la seule autorité véritable et qui est l'expression vivante de la loi. (Très-bien ! très-bien !)

« Cette Assemblée, dans le cours des deux années d'existence qu'elle a déjà parcourues, a eu deux grandes tâches à remplir : libérer notre territoire envahi par d'affreux maîtres et rétablir l'ordre dans une société travaillée par l'esprit révolutionnaire.

« La première de ces deux tâches a été poursuivie avec un dévouement constant, non par la majorité seulement, mais par l'unanimité de ses représentants, la France peut le dire avec orgueil. (Très-bien ! très-bien !)

« Aucune des grandes mesures qui ont pu nous ramener à la route de notre indépendance nationale n'a soulevé dans cette enceinte un débat ni rencontré un contradicteur.

« Mais bien haut que ces mesures n'auraient pu être prises si le pays lui-même, le pays tout entier ne s'y était prêt, que l'impulsion qu'elles firent, avec une patience héroïque qui n'a cessé d'échapper ni un réclamation ni un murmure. (Très-bien ! très-bien !)

« C'est donc de toutes les classes est la force principale qui est venue en aide dans d'habiles et patriotiques négociations à l'homme illustre que je me complais et dont une dissidence que je déplore sur la politique intérieure a seule pu vous séparer. (Très-bien ! très-bien ! sur plusieurs bancs au centre.)

« Je compte sur vous, messieurs, pour retrouver la même force dans les efforts que je devrai faire, afin d'achever par l'exécution de ce que j'ai engagé cette œuvre aujourd'hui, grâce à Dieu presque accomplie.

« La tâche, d'ailleurs, sera facilitée par les excellents rapports que le dernier gouvernement a su rétablir entre la France et les puissances étrangères et que je m'efforcerai d'entretenir.

« Ma ligne de conduite à cet égard sera exactement celle qui a été indiquée plusieurs fois par mon prédécesseur, à cette tribune, et que vous avez toujours approuvée : maintien de la paix avec hautement professé et pratiqué pour que l'Europe convaincue de notre sincérité ne puisse voir dans la reorganisation de notre armée — à laquelle je continuerai de travailler sans relâche — que le désir légitime de réparer nos forces et de conserver le rang

qui nous appartient. (Très-bien ! très-bien !)

« Dans la politique intérieure, le sentiment qui a dicté vos actes est l'esprit de conservation sociale. Toutes les grandes lois que vous avez votées à d'immenses majorités ont eu ce caractère essentiellement conservateur. Quelquefois divisés sur les questions purement politiques, vous vous êtes toujours aisément réunis sur le terrain de la défense des grands principes fondamentaux sur lesquels repose la société et que menacent aujourd'hui tant d'audacieuses attaques.

« Le gouvernement qui vous représente doit donc être et sera, je vous le garantis, énergiquement et résolument conservateur. (Vive approbation à droite et au centre droit.)

« Des lois très-importantes sur l'organisation de l'armée, sur l'administration municipale, sur l'enseignement public, sur d'autres questions encore qui touchent à des intérêts de premier ordre, commerciaux et financiers, sont préparées ou débattues en ce moment dans vos commissions. Je crois avoir choisi des ministres compétents pour en traiter avec vous.

« D'autres lois qui soulèvent des questions constitutionnelles d'une haute gravité ont été présentées par mon prédécesseur, qu'une décision expresse de vous en avait chargé. Vous en êtes saisis ; vous les examinerez, le gouvernement lui-même les étudiera avec soin, et quand viendra le jour où vous jugerez convenable de les discuter, il vous donnera sur chaque point son opinion réfléchie.

« Mais pendant que vous délibérez, messieurs, le gouvernement a le devoir et le droit d'agir. Sa tâche est, avant tout, d'administrer, c'est-à-dire d'assurer par une application journalière l'exécution des lois que vous faites et d'en faire pénétrer l'esprit dans les populations. (Très-bien ! très-bien ! à droite.) Imprimer à l'administration entière l'unité, la cohésion, l'esprit de suite, faire respecter partout et à tout instant la loi, en lui donnant à tous les degrés des organes qui la respectent et se respectent eux-mêmes... (Applaudissements à droite), c'est un devoir étroit, souvent pénible, mais par la même plus nécessaire à remplir à la suite des temps révolutionnaires. Le gouvernement n'y failira pas. (Très-bien !)

« Telles sont, messieurs, mes intentions, qui ne sont autres que le me conformer aux vôtres. A tous les titres qui commandent notre obéissance, l'Assemblée joint celui d'être le véritable boulevard de la société menacée en France et en Europe par une faction qui met en péril le repos de tous les peuples et qui ne hâte votre dissolution que parce qu'elle voit en vous le principal obstacle à ses desseins. (Très-bien ! très-bien ! à droite et au centre droit.)

« Je considère le poste où vous m'avez placé comme celui d'une sentinelle qui veille au maintien de l'intégrité de votre pouvoir souverain. (Bravos et applaudissements répétés à droite et au centre.)

« Maréchal de MAC-MAHON, « duc de MAGENTA. »

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du mardi 27 Mai 1873

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

A 2 heures 1/2 la séance est ouverte. L'Assemblée nationale est lu et lu et lu.

Les tribunes publiques et réservées sont remplies aujourd'hui comme elles l'étaient hier.

A 3 heures moins un quart, il y a encore 100 à 150 députés répondus dans la salle des délibérations.

Plusieurs demandes de congé sont formulées et acceptées.

M. Buisson (de l'Aude) rend compte de l'élection du docteur Lesquillon, le 11 mai, dans le département de Loir-et-Cher.

Le rapporteur signale quelques irrégularités et quelques protestations sans importance et conclut à la validation de l'élection.

L'Assemblée adopte ses conclusions et M. Lesquillon est admis comme député.

M. Merveilleux-Duvivieux rend compte de l'élection qui a eu lieu dans le département de la Gironde, le 27 avril. M. Eugène Dupouy a été élu.

Aucune contestation ne s'est élevée contre cette élection.

Le nouveau bureau conclut à la validation. (Adopté.)

M. Ganivet fait ensuite le rapport sur l'élection de M. Barodet, le 27 avril, dans le département de la Seine. L'élection est validée.

Le 19 bureau a été saisi de quelques irrégularités ; mais elles ont paru sans importance et les tribunes publiques et réservées sont remplies aujourd'hui comme elles l'étaient hier.

A 3 heures moins un quart, il y a encore 100 à 150 députés répondus dans la salle des délibérations.

Plusieurs demandes de congé sont formulées et acceptées.

M. Buisson (de l'Aude) rend compte de l'élection du docteur Lesquillon, le 11 mai, dans le département de Loir-et-Cher.

Le rapporteur signale quelques irrégularités et quelques protestations sans importance et conclut à la validation de l'élection.

L'Assemblée adopte ses conclusions et M. Lesquillon est admis comme député.

M. Merveilleux-Duvivieux rend compte de l'élection qui a eu lieu dans le département de la Gironde, le 27 avril. M. Eugène Dupouy a été élu.

Aucune contestation ne s'est élevée contre cette élection.

Le nouveau bureau conclut à la validation. (Adopté.)

M. Ganivet fait ensuite le rapport sur l'élection de M. Barodet, le 27 avril, dans le département de la Seine. L'élection est validée.

Le 19 bureau a été saisi de quelques irrégularités ; mais elles ont paru sans importance et les tribunes publiques et réservées sont remplies aujourd'hui comme elles l'étaient hier.

A 3 heures moins un quart, il y a encore 100 à 150 députés répondus dans la salle des délibérations.

Plusieurs demandes de congé sont formulées et acceptées.

M. Buisson (de l'Aude) rend compte de l'élection du docteur Lesquillon, le 11 mai, dans le département de Loir-et-Cher.

Le rapporteur signale quelques irrégularités et quelques protestations sans importance et conclut à la validation de l'élection.

L'Assemblée adopte ses conclusions et M. Lesquillon est admis comme député.

M. Merveilleux-Duvivieux rend compte de l'élection qui a eu lieu dans le département de la Gironde, le 27 avril. M. Eugène Dupouy a été élu.

Aucune contestation ne s'est élevée contre cette élection.

Le nouveau bureau conclut à la validation. (Adopté.)

M. Ganivet fait ensuite le rapport sur l'élection de M. Barodet, le 27 avril, dans le département de la Seine. L'élection est validée.

Le 19 bureau a été saisi de quelques irrégularités ; mais elles ont paru sans importance et les tribunes publiques et réservées sont remplies aujourd'hui comme elles l'étaient hier.

A 3 heures moins un quart, il y a encore 100 à 150 députés répondus dans la salle des délibérations.

Plusieurs demandes de congé sont formulées et acceptées.

M. Buisson (de l'Aude) rend compte de l'élection du docteur Lesquillon, le 11 mai, dans le département de Loir-et-Cher.

Le rapporteur signale quelques irrégularités et quelques protestations sans importance et conclut à la validation de l'élection.

L'Assemblée adopte ses conclusions et M. Lesquillon est admis comme député.

M. Merveilleux-Duvivieux rend compte de l'élection qui a eu lieu dans le département de la Gironde, le 27 avril. M. Eugène Dupouy a été élu.

Aucune contestation ne s'est élevée contre cette élection.

Le nouveau bureau conclut à la validation. (Adopté.)

La prétention a été pour le second réseau que la compagnie de l'Est devait seule construire des chemins de fer dans le périmètre du réseau. Alors l'Etat lui a dit : Si vous avez cette prétention, vous devez en avoir les charges aussi bien que les bénéfices. Vous devez faire tous les chemins de fer jugés d'utilité publique.

La compagnie de l'Est l'a compris, mais qu'elle lui a dit ? Elle a demandé à l'Etat de faire un emprunt public et de garantir l'intérêt qu'elle devait donner au public.

La compagnie, pour ne pas être soumise à la cause de rachat facultatif par l'Etat, après quinze ans d'exploitation, et quand elle aura donné 0/0 de dividende, ou plutôt pour ne pas être considéré comme devant être au moins très-élevé, la compagnie fait un jeu de bascule dans le calcul des frais de premier établissement, et elle fait peser ses frais tantôt sur le capital, tantôt sur l'exploitation.

M. Clapier trouve qu'il y a des exagérations très-grandes à cet égard, et il entre dans l'examen des frais laissés à l'Etat par suite de la cession à l'Allemagne de l'ancien territoire appartenant à la France, cession pour laquelle l'Etat français a reçu 325 millions.

La compagnie de l'Est prétend que les 325 millions payés à la France sont sa propriété même à la compagnie de l'Est. La compagnie de l'Est oublie deux choses : d'abord c'est la France qui a fait, par ses négociations, arriver l'Allemagne à payer 325 millions, au lieu de 150 millions qu'elle offrait d'abord.

Ensuite la compagnie n'est pas un propriétaire de chemin de fer, c'est l'Etat qui est le propriétaire. Il est vrai que la compagnie réclame le capital de ses bénéfices entiers avec le chemin de Luxembourg et de ceux qu'elle aurait pu faire d'un autre côté. Et elle ne s'est pas contentée de ce que l'Etat lui a offert à cet égard. Elle a demandé encore la concession d'un certain nombre de nouveaux chemins de fer, avec cession d'obligations de l'intérêt desquels nous ferions la garantie, qui était à 4 millions et demi par an.

Il y a, en outre, l'intérêt des millions accordés pour l'ancien réseau et le remboursement des sommes dues pour les escomptes divers pendant la guerre.

Selon l'orateur, il vaudrait mieux procéder au rachat de tous les chemins de fer de l'Etat. Celle-ci doit beaucoup à l'Etat. Il faut faire un décompte. Et, d'un autre côté, les concessions nouvelles ne sont plus faites d'une manière aussi onéreuse. On ne donne plus de garanties d'intérêt.

Il faut examiner les concessions d'aujourd'hui et ne pas s'en tenir aux conditions des anciens réseaux et ne pas oublier qu'il n'y a rien de moins exact dans cette prétention de la compagnie que la partie élevée du chemin de fer avec le Luxembourg était la meilleure partie pour l'exploitation.

M. Clapier examine ensuite les divers amendements présentés au projet de loi dont les principaux auteurs sont MM. Clapier, le colonel Denfert et Barodet.

M. de Fourton. — Comme ancien ministre des travaux publics, j'ai présenté le projet de loi. Si ma responsabilité parlementaire n'y est plus engagée, ma responsabilité morale reste engagée. L'Assemblée ne sera donc pas étonnée que je vienne le défendre.

M. de Fourton établit que ce projet a en deux choses à examiner, deux choses également inévitables et également nécessaires : la rédemption d'indemnité pour la partie du chemin de fer de l'Est et de nouvelles concessions de chemins de fer à faire pour établir nos voies de transit international de ce côté.

(La séance continue.)

Paris, 27 mai.

Le XIX^e Siècle est poursuivi pour un article publié dimanche.

L'extrême gauche a renoncé au projet qu'elle avait formé d'interpeller le gouvernement sur le mot fiction employé dans le message.

L'académicien Lebrun est mort.

Bourse. — Baisse par suite de réalisations.

Après la Bourse, 89,47.

Rome, 27 mai.

La czarine a demandé audience au pape ; elle sera reçue prochainement.

La Chambre a approuvé l'ensemble du projet des corporations par 196 voix contre 46.

Paris, 27 mai.

Les nominations faites dans les bureaux pour la commission du budget de 1874 :

MM. Tailleur et Delpit, Laverne et Flotard, Germain, Léon Say, Magnin, Langlois, Bardoux, Wilson, Leurent, Lambert, Sainte-Croix, Benoist-d'Azay, Decazes, Plichon, de Raimville, Chesnelong, Keller, Talhouët, Ravinel, Pelletreau Villeneuve, Caillaux, Lepère, Rousseau.

Trois bureaux ajournent leurs nominations.

La gauche renonce à une motion.

L'Union républicaine renonce à faire son interpellation.

Berlin, 26.

Emp. 5 0/0 (100) 110 25

Lomb. 117 74

Autrichiens 104

Obligat. anc. 125 75

Obligat. nouv. 125 87

Route autric. 64 25

Italie 188 25

Napoléons 59 50

Act. Tabacs 627

Obl. Tabacs 91

Turc 100

Prusse, 26

Rapport 5 0/0

Emp. 5 0/0 (N. L.)

Rente 3 0/0

Autric. 107/10

Autric. 104

Autric. 104

Autric. 104

Autric. 104

Autric. 104

Autric. 104

La vente du journal le Progrès a été interdite hier au soir sur la voie publique.

Ce matin, des agents de police ont saisi dans les kiosques tous les numéros restants qui s'y trouvaient.

L'hospice de l'Antiquaille subit depuis quelques temps de grands réformes.

La question administrative préfectorale a ennuie la plupart des malades soit à la campagne, soit à l'asile de Bron, soit dans les

